

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR25.23PR
concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

La Commission a siégé le 1er septembre 2025 pour examiner le préavis sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Ella-Mona CHEVALLEY, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Raluca VILLARD, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, et du soussigné, Vice-président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, et de Pierre DESSEMONTET, Syndic. Nous les remercions pour leur présentation et les réponses à nos questions.

Pour rappel, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains fixe l'arrêté d'imposition pour une durée d'une année, pour se donner la possibilité de l'adapter en cours de législature. D'autres communes fonctionnent autrement et le fixe pour plusieurs années, voire pour l'entier de la législature. Si Yverdon-les-Bains a un point d'impôt haut, par comparaison cantonale, sa force fiscale est par contre parmi les plus basses.

Comme c'est courant lors d'une dernière année de législature, la Municipalité a décidé de ne pas modifier l'arrêté d'imposition. Ceci d'autant plus, au vue de la situation économique incertaine. Les prévisions de croissance sont à la baisse en Suisse et il y aura probablement un effet direct de la modification des droits de douane avec les USA, avec un effet de compression du PIB l'année prochaine.

Par ailleurs, les rentrées fiscales pour 2025 sont légèrement en dessous de ce qui avait été budgété en 2025 mais restent plutôt conformes.

Plan des investissements : un communiqué à ce sujet devra être validé par la Municipalité prochainement. Le plan des investissements aura été le fruit d'un travail conséquent sur la forme et le fond, effectué en cinq grandes séances de mars jusqu'à fin août. Le plan des investissements passe de CHF 360 à 205 millions sur la prochaine législature 2027-31. Pour 2025 et 2026, CHF 50 millions de dépenses sont toujours prévues par année, étant donné que peu d'investissements ont été effectués entre 2022 et 2024. La capacité d'investissement actuelle de la ville est plutôt de CHF 25 millions. Actuellement, CHF 17 millions nets ont été investis en 2025.

Considérant tous ces éléments, pour 2026, la Municipalité propose de ne rien changer par rapport à 2025 :

- Le taux d'imposition communal sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital reste à 75.0 points.

- L'impôt foncier reste à 1,5‰ suite à la hausse votée l'année dernière par ce Conseil.

Une minorité de la Commission des finances pense que les déficits successifs de la Ville ne sont pas liés à un problème de revenus mais à un problème de dépenses. Malgré l'évolution de la péréquation et l'augmentation de l'impôt foncier, le déficit se maintient. Pour cette raison, une minorité aurait voulu proposer au Conseil Communal une diminution du point d'impôt de 75% à 74%, ce qui aurait représenté une perte d'environ CHF 827'000. Cependant la majorité a refusé cette proposition.

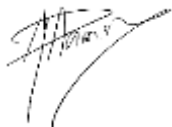
Conclusion :

C'est dans un contexte économique incertain (taxes des USA, guerre en Ukraine, compression du PIB) que la Municipalité propose de ne pas changer le taux d'imposition en 2026 et de le maintenir à 75.0 points, ainsi que l'impôt foncier à 1,5‰.

Si une minorité de la Commission des finances pense qu'il serait opportun de baisser le point d'impôt, c'est à une évidente majorité qu'elle vous recommande d'accepter ce préavis tel que proposé.

Yverdon, le 16 septembre 2025

Juan RAMIREZ



Juan RAMIREZ
Vice-président COFI